13. PRIX

Une remise des prix sera organisée dans chaque port d'attache ou de référence le samedi 29 juin en fin de journée.

14 DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : Société Nautique de la Trinité-sur-mer Tél : +33 (0)2 97 55 73 48 flr@snt-voile.org - www.snt-voile.org

Yacht Club du Crouesty Arzon info@ycca.fr - www.ycca.fr Tél: +33 (0)2 97 53 78 07

Yacht Club de Quiberon:

www.ycquiberon.fr - webmaster@ycquiberon.fr

Tél.: +33 (0)6 83 64 97 28

16 ORGANISATION

La régate est co-organisée par la SNT, le YCCA et le YCQ.

Compte tenu des très nombreuses inscriptions attendues, il ne sera pas possible d'accueillir tous les concurrents dans un seul port.

En conséquence, tous les bateaux concurrents basés à La Trinité, Le Crouesty et Port Haliguen-Quiberon seront automatiquement inscrits dans leurs ports d'attache.

Tous les bateaux dont le port d'attache est différent devront choisir un port de référence de leur choix.

L'AO respectera, dans la mesure des places disponibles le choix des concurrents. Sinon, un port de référence leur sera attribué en fonction de l'antériorité de leur demande.

L'inscription pour la régate doit impérativement se faire auprès de la SNT qui centralise toutes les opérations d'inscriptions.

Les concurrents qui souhaitent obtenir des licences devront le faire via le formulaire classique et les licences seront émises par leur club ou club du port de référence.

Pour de plus amples renseignements sur la régate vous pouvez contacter les clubs organisateurs:

SNT: accueil@snt-voile.org 02.97.55.73.48 www.snt-voile.org

YCCA: info@ycca.fr 02.97.53.78.07 www.ycca.fr

YCQ: ycquiberon@orange.fr 06.83.54.97.28 www.ycquiberon.fr

Facebook: Les Voiles de la Baie

Les Voiles de la Baie by TBS



Ouvert à tous 29 Juin 2019

Les Voiles de la Baie by TBS 29 juin 2019

AVIS DE COURSE

La notation (DP) dans une règle de cet Avis de Course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV), 2017-2020
- **1.2.** Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers feront l'objet d'un avenant ultérieurs à cet AC et sera publié sur le site Internet www.snt-voile.org.
- 1.3. Les règlements fédéraux.
- **1.4.** La partie B, section II du Règlement International pour prévenir les abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

Les bateaux devront porter la publicité choisie et fournie par l'autorité Organisatrice (AO). Si cette règle est enfreinte, la régulation Word Sailing (WS) 20.9.2 s'applique (DP).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

La régate est ouverte aux voiliers de plus de 6 m : (L'AO se réserve le droit d'accepter ou de refuser un concurrent)

3.1. Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B ou C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4ème ou 3ème catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation Côtière (moins de 6 milles d'un abri) de la Division 240.

- Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.2. Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en complétant le formulaire téléchargeable sur le site de la SNT, et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à la Société Nautique de La Trinité au plus tard le 22 juin 2019.
- 3.3. L'équipage est composé de 3 personnes minimum sauf pour les catégories courant en double.
- 3.4. Pour une annulation d'inscription, une somme de 50 € sera conservée par l'AO (frais de dossier). Après cette date, le montant de l'inscription restera acquis à l'AO.

3.5. L'AO pourra, pour cause de force majeure ou si la sécurité des participants l'exige, décider d'annuler le déroulement de l'épreuve.

De telles annulations, pour des raisons de force majeure ou pour tout motif indépendant de la volonté de l'AO, ne donneront lieu à aucun remboursement des frais d'inscription ni dédommagement. Il pourra en être ainsi notamment, mais sans que cette liste soit limitative, en cas de conditions météorologiques exceptionnelles, de conflit armé, de réquisition, d'incendie, d'inondation, de grève, ou de blocage des installations dont l'origine serait étrangère et totalement indépendante de la volonté de l'AO.

4. COMPOSITION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

- Bulletin d'inscription original dûment rempli
- Frais de participation
- Certificat de jauge IRC 2019 ou OSIRIS Habitable ou Multi 2000 en cours de validité.
- Attestation d'assurance valide du bateau.
- Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - ⇒ leur licence FFVoile 2019 valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription,
 - ⇒ un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
 - ⇒ un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1.5 million d'Euros
 - ⇒ un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- la 1^{ère} page de l'acte de francisation.
- le certificat de jauge ou de conformité.
- •Si nécessaire l'autorisation de port de publicité.

Cette liste est non exhaustive et des pièces supplémentaires peuvent être exigées à la discrétion de l'organisateur.

5. DROITS À PAYER

Les droits requis seront de 10 €/m (Longueur hors tout du bateau). Une remise de 20 % sera consentie aux membres des clubs SNT, YCCA, YCQ).

6. PROGRAMME

- Vendredi 28 juin 2019

De 16h00 à 20h00 : Confirmation des inscriptions dans votre port de référence:

- Samedi 29 juin 2019

La première série de bateaux devra se tenir à la disposition du Comité de Course à 10h00 et les autres séries seront enchainées toutes les 10 minutes. Le tableau avec l'ordre des départs par séries sera affiché en annexe aux IC au tableau officiel la veille du départ.

L'heure limite pour finir la course est fixée à 20h00 le 29 juin 2019.

- Proclamation des résultats en fin de journée le 29 juin 2019 dans chaque port de référence.

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront mises en ligne sur le site de la SNT, et sur le site dédié à l'épreuve. Elles seront de plus distribuées à l'inscription.

PARCOURS

Il s'agit d'un parcours côtier contournant les iles de Houat et Hoëdic en respectant le Chenal de la Teignouse et en laissant les Grands Cardinaux à bâbord.

Les Instructions de Course seront téléchargeables sur le site www.snt-voile.org à partir du 19 juin 2019.

9. SYSTEME DE PENALITE

La pénalité de remplacement pour une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité.

10. CLASSEMENT

- un classement monocoque scratch en temps réel.
- un classement multicoque scratch en temps réel.
- un classement en temps compensé pour les bateaux jaugés IRC, OSIRIS Habitable et Multi 2000.
- un classement IRC en double.
- un classement Overall en IRC.
- un classement pour toute classe monotype supérieur à 8 bateaux.

11. PLACE AU PORT

Emplacements à flot gratuits du 28 au 30 juin 2019.

Port de La Trinité sur Mer

trinite-sur-mer@compagniedesportsdumorbihan.fr

Tél.: +33 (0) 2 97 55 71 49

Port du Crouesty:

crouesty@compagniedesportsdumorbihan.fr

Tél.: +33 (0)2 97 53 73 33

Port de Port-Haliguen:

port-haliguen@compagniedesportsdumorbihan.fr

Tél.: +33 (0)2 97 50 20 56

12. COMMUNICATION RADIO

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit pas faire de transmission vocale, ni recevoir de communications vocales ou des données qui ne soient pas recevables par tous les bateaux (DP).